

**Révision du Plan Local d'Urbanisme, du Périmètre Délimité des Abords et du Zonage
d'Assainissement**
portées par la commune de Villieu Loyes Mollon

26

Enquête Publique du 6 Octobre au 6 Novembre 2025

Observations de M. Gérard Clément

Conseiller municipal de Villieu Loyes Mollon 2008-2020
Membre du bureau exécutif du SBVA/SR3A 2011-2020

«la démocratie locale n'est pas en crise, mais elle demande à être nourrie, respectée, écoutée». extrait article enquête CEVIPOF/AMF

En définitive, c'est une procédure longue et par conséquent plus coûteuse que prévue qui nous a été proposée. Une durée marquée par la crise sanitaire et la suspension liée à la révision du PPRN engagée dès 2016. Cette dernière étant prévue, initialement, d'être prescrite en 2020.

Soulignons ici, que si les mairies ont été impactées par le covid, les administrations elles aussi, ont subit cette crise sanitaire! Tout ceci, n'a pas empêché la population de s'exprimer et de réagir lors des nombreuses phases et pérépéties du dossier! Et c'est tant mieux!

La concertation est une des exigences du code de l'Urbanisme. C'est un des objectifs fixés par la prescription de l'enquête votée à l'unanimité par le conseil municipal du 7 avril 2017. Par conséquent, l'information et la transparence doivent être incontournables dans chacune des étapes du dossier.

Le dossier d'enquête sur le site communal:

La présentation:

- La note de présentation et de concertation rajoutée en fin de liste se substitue t-elle à celle de la composition du dossier (pièce 0-2)?
- Les trois enquêtes sont-elles incluses dans la révision du PLU? Ne pourrait-on avoir une séparation franche des 3 enquêtes avec un regroupement des pièces les concernant (exemple pièce 7-3 zonage d'assainissement et demande d'examen au cas par cas pour la révision du zonage d'assainissement)
- Il n'y a pas la copie ou un lien vers les contributions des habitants.

La diffusion des comptes rendus de travail

Ils sont inscrits dans la prescription d'enquête d'avril 2017.

- Il était tout à fait attendu de dénombrer un nombre important de compte rendus sur les années 2018 à 2019 (à l'exception de 2020 2021 années des élections et du covid) .
- De 2022 à 2025 très peu de documents attestant d'un travail sur le projet, ce qui est surprenant!
- Sur l'année 2023, on ne trouve aucun compte rendus alors que le Conseil a délibérer par cinq fois sur le sujet! La **réunion du 19 septembre 2023** avec la DDT évoquée dans les délibérations du 11 octobre 2023 (suspension) et plus tard dans celle de l'arrêt du PLU de février 2025 n'y figure pas. Cette information est importante pour connaître et comprendre les raisons de la suspension.
- L'année 2024 a vu trois compte-rendus de réunions dont une (PPA du 5 septembre) faisant encore référence à la **réunion du 19 septembre 2023**.

Le CR de réunion sur le PPRN du 12 novembre aurait pu figurer dans un dossier dédié à sa révision regroupant la présentation des aléas, l'arrêté préfectoral, l'avis de la commune, les dates de consultation du dossier et du registre ainsi que les comptes rendus suivants ou antérieurs. Rappelons que la population de la commune devra s'exprimer simultanément sur deux enquêtes publiques (voir 4). Le but étant d'éclairer nos concitoyens et de les aider à s'approprier les différents projets.

- L'année 2025 n'a vu aucun document hormis la délibération sur l'arrêt du PLU!

A la lecture de l'avis de Mme la Préfète du 22 mai 2025, il est question d'une rencontre en présence du sous-préfet! Y a t-il un compte rendu de cette réunion?

Observations sur les pièces du dossier d'enquête PLU:

(26)

1-1 Etat initial de l'environnement

P 25 l'état des eaux superficielles du Toison (09/2025) retombe dans un état écologique médiocre, un bon état chimique non atteint avec des polluants spécifiques liés aux intrants et aux rejets des DO. Ceci après plusieurs années plus favorables (voir la page 5 du document source Eaufrance). Sans oublier les phénomènes de sécheresse pour une rivière sollicitée chaque année par des prélèvements agricoles.

P 33 l'alimentation en eau potable: Il n'est pas fait allusion au projet de DUP des puits de Villieu pourtant annoncé en 2019 simultanément avec les puits projetés sur Meximieux (CR syndicat Dombes Côtière).

Des interrogations subsistent quant à l'état du Toison qui alimente en partie les puits.

- la persistance des polluants (Esa metolachlore (source ARS) A ce sujet, il est à noter que le Conseil municipal du 11 mars 2022 a répondu à la demande de l'ARS de communiquer et de débattre à propos du dépassement des seuils de qualité concernant la présence ESA metolachlore. Ce bruit de fond est à un degré acceptable mais toujours existant aujourd'hui.

- des volumes d'eaux usées by-passés en nette progression vers le Toison sur 2023 (DO avant STEP de Villieu)

Pourquoi ne pas reprendre la procédure de Déclaration d'Utilité Publique? Une servitude qui permettrait de répondre aux constatations de l'ingénieur hydrogéologue P MUET (24 juin 2000) sur la présence d'anciennes décharges dans le secteur et la proximité de la voie SNCF. S'interroger aussi sur la capacité des puits à l'horizon 2036 en espérant la réalisation prochaine des puits de Meximieux.

Concernant la création des puits de Meximieux, la population n'a aucune information sur l'avancement du dossier. Une communication du syndicat Dombes Côtière serait la bienvenue!

P78 Si le DICRIM a été réalisé en 2013. Le Plan Communal de Secours (PCS) est en cours de réalisation . Mais pas encore opérationnel.

P103 Le projet CFAL revient dans l'actualité!: la présentation du projet n'évoque pas les conséquences que pourrait entraîner la suppression du passage supérieur du RD 65C/A42 . RFF proposerait la création d'une déviation à Buchin (source: mémoire en réponse de RFF commission d'enquête 12/2011)

1-2 Diagnostic territorial

P11 Le PADD actuel (2004) prévoyait une déviation aujourd'hui retirée. Ne pourrait on pas conserver cette idée compte tenu de la pression démographique à venir et de l'augmentation des activités du secteur ? (question posée en conseil du 17-07-2019) (plus de 5000 véhicules/jour relevés par le département en 2022)

1-3 rapport de justification

P47 La planche photos des sites du patrimoine à préserver sur LOYES ne présente pas le PONT VIEUX sur le Toison.

P52 Les espaces boisés classés EBC (question posée en conseil du 17-07-2019)

A priori le territoire de la commune n'est plus considérée totalement en espace boisée classé . Pourquoi?

- Des interrogations sur la conservation de la ripisylve de nos cours d'eau
- la prise en compte du plan de gestion de l'ONF 2021-2039 adopté par le conseil
- Des interrogations sur les hauteurs de la côte qui , selon le règlement du PPRN de 2001, doivent être en EBC. (p13 du règlement du PPR de 2001)

P5 Transports et équipements du territoire:

Il a souvent été question dans les réactions écrites ou verbales des conditions de circulation et de transports.

Alors pourquoi durant ces huit années n'avons nous pas engager une étude particulière comme l'ont fait nos voisins de Meximieux?

Nombreux axes de transit (RD 1084 et non 1075) RD 984, VF, A42, CFAL, Stationnements, étroitesse des voies, projet sur les priorités, vitesse excessive, deux roues, augmentation du trafic PL et VL à venir, sécurité de certains tronçons (route de Genève vers Mollon, ch de la Côtier, ch du Pt Vieux). Essais en cours ch de Chavagneux, traversée de Loyes, mode doux, zones de danger, dégagement de visibilité, circulation des poids lourds et accès aux zones d'activités, accès aux moyens de transport.

En définitive questionner et laisser s'exprimer la population sur un sujet du quotidien!

Mais d'ores et déjà, serait-il possible de :

- d'évaluer la faisabilité à moyen terme d'une déviation de Villieu avec des interrogations sur la consommation des ENAF
- de préciser la création des modes doux entre Villieu et Loyes. Pourquoi ne pas prolonger celui envisagé ch du Pont Vieux devenu itinéraire cyclo (l'Ain à vélo)?
- de préciser la création d'une liaison avec Mollon dans des conditions de sécurité et de préservation des alignements d'arbres. (zone d'intérêt patrimonial)
- De poursuivre enfin la continuité de la piste cyclable venant de Meximieux (inaugurée en 2014)
- de prendre en compte le nouveau lycée et la sécurité de ses accès en venant de Villieu
- Inclure une réflexion sur les conséquences à venir du projet CFAL avec l'éventualité proposée d'une déviation sur Buchin.
- S'assurer que la restauration du quartier de Loyes et de sa traversée sera réalisé malgré la suspension actuel des travaux.

P10 Le site de la Masse:

Quel avenir pour le stade municipal? Situé sur un site à fort enjeux naturels, les inondations, la sécheresse, le stationnement des gens du voyage ont eu raison de l'état des terrains, des vestiaires et des arbres plantés en 2019. Certes des travaux ont quelque peu arrangé les choses! Mais n'y a-t-il pas la possibilité de disposer d'installations plus décentes pour notre jeunesse? Par exemple sur des parcelles classées en UL2 ou UL1 à vocation loisirs ou sportives! (question posée en réunion publique)

P14 Préservation et restauration de la biodiversité

Je continue à être favorable à la démarche globale de préservation de la biodiversité! Mais il faut préciser plus les choses! En évoquant :

- Les espaces boisés classés en très nette diminution et quelquefois en contradiction avec le règlement du PPRN de 2001! (exemple; haut de la Côtier p13 du règlement)
- Les liaisons douces le long du Toison en reprenant toutes les études faites durant les précédentes années:

- Continuité écologique du Toison (MO SR3A)

Étude de deux seuils sur le Toison : Continuité écologique et géomorphologie : Commune de Villieu-Loyes-Mollon

-DIG de 2023 sur les affluents de la rivière d'Ain (MO SR3A)

SR3A DIG entretien des cours d'eau et zones humides - 2023 autorisations environnementales "eau" et déclarations d'intérêt général (L. 211-7) - Autorisations environnementales volet "eau" et déclaration d'intérêt général au titre du L. 211-7 - Police de l'eau - Environnement, risques naturels et technologiques - Actions de l'État - Les services de l'État dans l'Ain

- le programme d'actions issue des études de délimitations des espaces de bon fonctionnements (EBF) sur la rivière d'Ain et ses affluents (en cours en 2025) MO SR3A

26

P17 Prévention des risques

Malgré la prise en compte des aléas d'inondation de 2018 et ceux de la Côtière en 2023, il reste des interrogations quant aux interfaces entre PPRN de 2001 et 2025 et PLU de 2004 et 2025 !

Alors pourquoi ne pas attendre l'adoption du nouveau PPRN puis procéder à la révision de notre PLU? Je note par ailleurs que l'avis communal sur le PPRN présente un questionnement sur certains points et en particulier sur la traversée de Villieu par le Toison. Ces remarques méritent d'une part d'être précisée et diffusées par la Commune et d'autre part, d'obtenir des réponses de la DDT01.

P18 La réduction des pollutions sur le site Thomson Brandt

Le dernier rapport de 2011/2012 montre effectivement un reliquat de pollution sur l'ensemble du secteur et justifie la servitude. Il faudra à terme lever cette servitude en dépolluant complètement le site. La création d'un cheminement le long du Toison sera dépendant de cette dépollution.

P19 Les modes doux

Voir le paragraphe P5. A noter des contradictions entre les deux premiers paragraphes sur le rôle des RD 984 et RD 1084. Où sont les points durs identifiés?

- Que devient l'aménagement de la rue Royale (suspension ou annulation?)
- La liaison avec Mollon est-elle possible s'agissant d'une route départementale hors agglomération accidentogène avec préservation des alignements des arbres?
- La nouvelle liaison mode doux ch de la masse est à sécuriser pour les deux roues!
- cheminement le long du Toison voir P18

3-1 OAP

P10 OAP N°3

Le cheminement piétons le long du Toison n'apparaît plus sur les figures alors qu'il est présent sur les croquis du PADD.

P15 OAP N°4

Interrogation sur la capacité de la rue de la maisonnette à encaisser le futur trafic (intervention d'un riverain en réunion publique)

P21 OAP N°6

Il n'est pas mentionné la présence de zone bleue (zonage 2001) et aléas G1 (2023) coté rivière d'Ain.

P28 OAP N°8

La sortie de l'OAP est à proscrire. Il se situe dans une courbe sans visibilité . Les riverains qui se sont exprimés sont très inquiets.

4 ZONAGE

On relèvera que le DO avant la STEP de Villieu débouche sur une zone classée en Nspe à proximité immédiate d'une zone classée en Nspr.

Les Espaces boisés classés sont maintenant en nette recul et non visible clairement sur le plan. Ceci devra être confirmé par le PPRN mis à jour et adopté prochainement.

6-1 Servitudes d'utilité publiques

4-2 sites inscrits et classés

Annexes

Courrier préfecture Rhône Alpes du 4 septembre 2017. Il n'est pas mentionné le Pont Vieux dans les richesses touristiques et archéologiques

4-3 périmètres de protection des puits de captage

Pas de DUP pour les puits de Villieu

4-4 halage et marche pied sur cours d'eaux domaniaux

Le paragraphe propre à la commune évoque une servitude coté RG. N'y t-l pas une servitude coté RD (Mollon) ? Que devient la proposition du CEN faite avant 2020 pour racheter les extrémités de parcelles de quelques riverains face à la dégradation de la berge RD de la rivière d'Ain?

(26)

6-2 6-3 6-4 Plan de prévention des risques

Les remarques et observations seront portées dans le dossier de l'enquête publique du PPRN (MO DDT01)

7-3 zonage d'assainissement enquête publique

Cette pièce aurait du être classée dans un dossier *révision du zonage d'assainissement*

L'actualisation des données date de juillet 2021. Cette mise à jour, ne tient pas compte des chiffres nouveaux et plans modifiés après la suspension de 2023!

P23 Le tableau de suivi de l'état des eaux du Toison est loin d'être à jour! Il faut actualiser les derniers chiffres de 2016!! Les chiffres de 2025 ne sont plus les mêmes au niveau chimique et toujours médiocre au niveau écologique.

Evaluation & Historique

Astuce : dans le tableau, survolez les cases ombrées pour afficher le paramètre déclassant.

Physico-chimie	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
----------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Bilan de l'oxygène	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Température	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Nutriments azotés	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Nutriments phosphorés	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Acidification	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Polluants spécifiques	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

Biologie	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
----------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Invertébrés benthiques	●										
Diatomées	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Macrophytes	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Poissons	●										
Hydromorphologie											
Pressions Hydromorphologiques											

Etat écologique	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
-----------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Etat écologique	●										
-----------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Potentiel écologique	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
----------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Potentiel écologique											
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Etat chimique	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
---------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Etat chimique	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
---------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Légendes

Etat écologique	Très bon état	Bon état	Moyen	Etat médiocre
	Etat mauvais	Etat indéterminé	Non connu	

* Etat indéterminé : absence actuelle de l'avis de classe pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie).

Etat chimique

● Bon état

○ Non atteinte du bon état

Informations insuffisantes pour attribuer un état

P74 Assainissement non collectif

Si le système d'ANC reste minoritaire dans la commune. Il est dénombrés 200 installations sur le territoire en 2015!

P88 zonage pluvial

Il est noté que «le territoire n'est pas concerné ni par des captages d'eaux ni par des périmètres de protection de captage»....sans doute une erreur!

26

Ce document (plan de zonage) révisé en 2021/2022 ne prend pas en compte à priori, les mises en séparatifs réalisés aujourd'hui!

Enquête publique PDA : rien à signaler

Demande d'examen au cas par cas: c'est très mal présenté, à inclure dans un dossier à créer: enquête publique du zonage d'assainissement !

- rapport 2006 zonage d'assainissement

Le zonage a fait l'objet d'une enquête publique du 7 décembre 2006 au 10 janvier 2007. Les conclusions du commissaire enquêteur ne figurent pas dans ce rapport;

Avis des Personnes Publiques Associés: (publiés sur le site le 6 octobre 2025)

Les avis d'avant la suspension de 2023 ne figurent pas dans le dossier : avis de la MRAE, avis de l'ARS.

ARS: On note que dans cette note du 11 avril, il est question d'une procédure de DUP relancée sur les puits de Villieu. Il serait utile d'avoir l'avis du syndicat Dombes Côtière sur le sujet (l'avis n'apparaît pas dans la liste).

Préfecture DDT: La lecture de cet avis et annexes datés du 22 mai amènent plusieurs remarques:

- La seconde version du projet présente un nouvel avis défavorable. Ce qui est très inquiétant quant à la suite de la procédure en cours. Il est écrit que le document nécessite un nouvel examen du PADD et un nouvel arrêt. Quelles suites ont été données après la rencontre avec le sous préfet?
- je note que la préfecture et la DDT ont joint pour information vers la population, une note en date du 23 octobre 2023 précisant les remarques faites pendant la réunion du 19 septembre 2023.

Département de l'Ain avis du 6 mai 2025: Dans le troisième paragraphe il est question d'une extension de l'habitat de 4 ha réparties entre autres sur les bourgs de Monthoz, Buchin . Pourquoi? OAP n°8; le département ne valide pas la sortie sur la montée des cannes!

Mémoire en réponse aux avis des PPA

SR3A: La commune ne répond pas au paragraphe consacré à l'OAP3 et à la continuité écologique du Toison. Il s'agit de la déconstruction du site industriel actuel favorisant ainsi une opération de restauration du Toison et un cheminement mode doux. Il est mentionné que des financements sont à attendre.

Gérard Clément le 6 Novembre 2025